

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE 25 SEPTEMBRE A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME EVELYNE THOREUX, MAIRE.

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 18 SEPTEMBRE 2019

PRESENTS : Mme THOREUX E, M. MOISAN J-J, Mme PETIT S, Mme PERCHER M, Mme PASDELOU M, M. LE TIRAN JP, M. COLSON A, M NOEL O, Mme BOISSIERE M, M. ROBERT A., M. GOUPIL D, Mme LIGUET M., Mme GRISON A, Mme JOSSELIN S, M. HENRY G, Mme BUCHON S, M LEMARCHAND F, M. LE LEURCH J-M.

ABSENT : M. BOIVIN C.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JOSSELIN S.

Le compte-rendu de la séance du 28 août 2019 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est alors rappelé.

AFFAIRE N° 01

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL :
Emprunt

Rapporteur : André COLSON

Le budget primitif 2019 fait état d'une prévision d'emprunt de 750 000 € permettant l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

La situation budgétaire de la section d'investissement est aujourd'hui la suivante :

DEPENSES		Budget Cumulé	Réalisations	Reste engagé	Réalisations + Reste engagé
020	Dépenses imprévues	52 685,91			
041	Opérations patrimoniales	24 500,40	24 500,40		24 500,40
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 096,10		1 096,10
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	12 500,00	57 500,00	70 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	15 000,00		15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	59 188,00	5 274,99	864,00	6 138,99
21	Immobilisations corporelles	332 963,85	43 872,01	115 261,20	159 133,21
23	Immobilisations en cours	2 057 615,20	389 455,52	982 582,86	1 372 038,38
TOTAL	DEPENSES	2 611 953,36	476 699,02	1 113 708,06	1 647 907,08
RECETTES		Budget Cumulé	Réalisations	Reste engagé	Réalisations + Reste engagé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	152 370,97			
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	480 000,00			
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	5 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	56 482,39	56 482,39		56 482,39
041	Opérations patrimoniales	24 500,40	24 500,40		24 500,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	597 800,00	158 858,55	438 941,45	597 800,00
13	Subventions d'investissement	545 799,60	9 842,00	369 491,03	379 333,03
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000,00			
TOTAL	RECETTES	2 611 953,36	249 683,34	369 491,03	1 058 115,82
RESULTAT PREVISIONNEL SANS EMPRUNT					-589 791,26

Soit, à l'heure actuelle et au regard des prévisions de réalisations, un déficit avoisinant les 600 000 € en intégrant les 94 500,40 € de dépenses « hors-opérations » à savoir :

- les 57 500 € de remboursement d'emprunt restant à payer et
- les 24 500,40 € d'écritures d'ordre (intégrations comptables)

DEPENSES		Budget Cumulé	Réalisations	Reste engagé	Réalisations + Reste engagé
041	Opérations patrimoniales	24 500,40	24 500,40		24 500,40
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	12 500,00	57 500,00	70 000,00

Les principales opérations sont les suivantes :

Opération	Libellé Opération	TOTAL BP 2019 DM	Réalisations	Reste engagé	Réalisations + Reste engagé
1047	AMENAGEMENT BOURG DE TADEN	450 000,00	5 462,21	41 460,00	46 922,21
1022	CHAUFFERIE RESEAU DE CHALEUR BOIS TRELAT	392 175,86	310 717,90	22 535,32	333 253,22
1040	LIAISONS DOUCES: DOMBRIAND/DINAN - SECTION 1	317 800,00	7 870,72	341 926,15	349 796,87
1046	AMENAGEMENT TRELAT	225 000,00	13 426,14	174 934,59	188 360,73
1044	LIAISONS DOUCES: LA VALLEE SUR L'ETANG	150 000,00	5 004,00	8 850,00	13 854,00
1009	VOIRIE COMMUNALE	146 905,99	9 489,78	108 444,99	117 934,77
1010	ETUDE URBAINE CENTRE BOURG TADEN	126 118,00	13 000,00	102 138,00	115 138,00
1015	ECURIES DU MANOIR	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
1049	VOIRIE 2019	78 500,00	6 312,00	49 114,32	55 426,32
1011	MANOIR DE LA GRAND COUR	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
1000	ECLAIRAGE PUBLIC	53 188,00	5 274,99	864,00	6 138,99
1045	ASSAINISSEMENT LA CALE	50 000,00	991,75	12 585,00	13 576,75
1048	HAMEAU MULTI-GENERATIONNEL	50 000,00	1 118,68	8 256,00	9 374,68
1043	LIAISONS DOUCES: DOMBRIAND/DINAN SECTION 2	50 000,00	0,00	0,00	0,00
1020	TENNIS CLUB DE TADEN	49 931,97	17 778,67	22 603,17	40 381,84
1014	ECOLES PUBLIQUES	29 029,33	12 565,11	5 290,28	17 855,39
1006	MAISONS DU BOURG	25 000,00	0,00	9 417,19	9 417,19

1007	EGLISE DE TADEN	24 592,05	608,52	23 983,53	24 592,05
1019	CANTINE MUNICIPALE	20 000,00	3 197,04	469,32	3 666,36
1038	CIMETIERES COMMUNAUX	11 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00
1001	SALLE POLYVALENTE TRELAT	11 300,00	6 529,79	0,00	6 529,79
1031	BAR DU MANOIR	10 000,00	5 936,04	121,20	6 057,24
1012	MAIRIE	7 150,00	794,80	450,30	1 245,10
1021	ATELIERS CENTRE TECHNIQUE	6 775,85	5 085,18	0,00	5 085,18
1042	SALLE DU COURTIL	5 000,00	2 019,59	1 194,70	3 214,29
1027	ESPACES VERTS	4 500,00	4 038,41	0,00	4 038,41
1041	SALLE NEUVILLE	500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 464 767,05	437 221,32	1 112 938,06	1 550 159,38

Soit un prévisionnel de dépenses d'opérations d'investissement réel (hors remboursement d'emprunt et écritures d'ordre) de 1 550 159,38 €.

Au regard des prévisions budgétaires et des opérations importantes envisagées sur de façon pluriannuelle (liaisons douces, aménagement du bourg) la commission des finances a décidé, lors de sa réunion du 27 juin 2019, de lancer une consultation pour un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

MONTANT	750 000 € ou 1 000 000 €
DUREE	20 ou 25 ans
TYPE AMORTISSEMENT	Capital Constant
TAUX D'INTERET	Fixe
REMBOURSEMENT	Trimestriel
OBJET DE L'EMPRUNT	Redynamisation du bourg ou Liaisons douces

A ce titre cinq établissements bancaires ont été sollicités :

- L'Agence France Locale
- La Banque des Territoires
- La Banque postale
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne

3 propositions ont été adressées en Mairie par :

- La Banque postale
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne.

Les offres présentées par le Crédit Agricole apparaissent comme les plus intéressantes avec des taux d'intérêt particulièrement bas.



Le niveau d'endettement de la commune reste très inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale avec un capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 de 594 500,42 €.

Au sujet de l'opération dédiée à l'aménagement du Bourg, et dans le prolongement de la première réunion du comité de pilotage, Monsieur COLSON regrette que le déplacement d'un transformateur soit à envisager, ce qui n'est pas sans conséquence financière et pourrait impacter les 450 000 € inscrits au budget d'autant plus que ce dossier ne sera ni subventionné par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE), ni par ENEDIS, ni par la Région au titre de l'appel à projet sur les « redynamisations des bourgs ».

Monsieur LE LEURCH fait remarquer que les 450 000 € alloués à cette opération ne seront à priori pas dépensés.

Monsieur COLSON confirme que seuls 41 460,00 € ont été engagés pour les études.

Madame Le Maire rappelle que la commission des finances, au regard des taux actuels particulièrement bas, a été amenée à se prononcer sur le montant à emprunter.

Monsieur COLSON précise que l'appel de fonds pourrait se faire en plusieurs fois, le contrat d'emprunt ayant une durée de validité de 1 an.

Monsieur LEMARCHAND s'interroge sur l'opportunité d'emprunter au regard des échéances électorales à venir et sur l'engagement financier qu'implique cet emprunt (sur les 3 prochaines mandatures).

Monsieur COLSON rappelle que cet emprunt est nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Madame le Maire souligne par ailleurs que de nombreux travaux, à échéances pluriannuelles, ont d'ores et déjà été actés et validés par le conseil municipal ; elle évoque notamment le programme dédié aux liaisons douces.

Monsieur GOUPIL fait remarquer que les emprunts sont cycliques et indispensables aux équilibres budgétaires à long terme. Il lui apparaît inévitable que des emprunts engagent plusieurs mandatures, ce qui est notamment le cas aujourd'hui (un emprunt a été contracté en 2013 notamment).

Par ailleurs Madame le Maire rappelle que l'emprunt contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations arrivera à échéance en 2023 tout comme un autre emprunt auprès du Crédit Agricole, en 2024, faisant passer les annuités de remboursement de la dette de 77 670,76 € en 2019 à 33 862,20 € en 2025.

Aussi la commission des finances, lors de sa séance du 17 septembre 2019, s'est-elle prononcée en faveur d'un emprunt d'un million d'euros.

Monsieur HENRY rappelle qu'il s'est abstenu lors du vote du budget primitif 2019 ; il fait remarquer par ailleurs que l'opération dédiée aux écuries du manoir ne se fera a priori pas (100 000 €) ; il souhaite, enfin, que cet appel à liquidité ne servent pas, de façon détournée, à assurer le versement de l'indemnité qui pourrait potentiellement être réclamée par le propriétaire de l'enseigne « Décathlon » dont le terrain est proposé au déclassement de zone constructible en zone agricole par le futur PLUIh.

Madame Le Maire précise qu'aucune indemnité ne sera versée à un quelconque propriétaire du fait du déclassement de ses parcelles en non constructibles.

Un vote à bulletin secret est proposé par Monsieur LE LEURCH, ce que le conseil municipal accepte.

Il souhaite que 2 votes soient organisés :

- 1 – Pour ou contre l'emprunt
- 2 – Sur le montant de l'emprunt

Madame BOISSIERE estime que le travail de la commission des finances est ainsi totalement remis en question et n'a ainsi pas de valeur.

Monsieur COLSON rappelle que le conseil municipal a voté le budget primitif 2019 avec un emprunt de 750 000 € et qu'il n'est donc pas aujourd'hui possible de le remettre en cause sans envisager un nouveau vote de budget.

Un vote à bulletin secret est donc réalisé sur le montant emprunté uniquement.

Monsieur HENRY ne prend pas part au vote.

A l'issue de ce vote le résultat est le suivant :

750 000 €	1 000 000 €	Votes nuls
11 voix	4 voix pour	2

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour,

DECIDE de contracter un emprunt de 750 000 € et

AUTORISE Madame Le Maire à signer le contrat de prêt, et tous documents annexes associés, auprès du Crédit Agricole de la façon suivante :

6

ORGANISME PRÊTEUR	Crédit Agricole
MONTANT	750 000 €
DUREE	20 ans
TYPE AMORTISSEMENT	Capital Constant
TAUX D'INTERET	0,50 % (fixe avec 0,08 % du montant du contrat en frais annexes)
REMBOURSEMENT	Trimestriel
OBJET DE L'EMPRUNT	Redynamisation du bourg / Liaisons douces

AFFAIRE N° 02

FINANCES – DOTATION DE SOLIDARITE RURALE
Réactualisation de la longueur de la voirie

Rapporteur : Olivier NOËL

Chaque année la préparation de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat donne lieu à un recensement des données physiques et financières des communes.

Un des critères retenu pour le calcul de la seconde fraction de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est celui de la longueur de la voirie qui figure sur la fiche DGF.

Aussi, par courrier en date du 27 août 2019 les services préfectoraux ont-ils précisé que la longueur de la voirie retenue, à défaut d'observation de la commune formulée avant le 30 septembre 2019, serait maintenue à 51,380 km.

Il s'avère que le linéaire de voirie communale pourrait potentiellement être réévalué à 55,206 km de la façon suivante :

Route	Total
22339_VC001	1373
22339_VC002	810
22339_VC003	779
22339_VC003A	45
22339_VC004	544
22339_VC005	218
22339_VC006	67
22339_VC007	430
22339_VC008	114
22339_VC009	1206
22339_VC009A	72
22339_VC010	15
22339_VC011	306
22339_VC012	79
22339_VC013	132
22339_VC014	340
22339_VC015	382
22339_VC016	455
22339_VC017	1214
22339_VC017A	41
22339_VC018	3196
22339_VC018A	33
22339_VC019	777
22339_VC020	256
22339_VC021	217
22339_VC022	476
22339_VC023	199
22339_VC024	510
22339_VC025	656
22339_VC026	17
22339_VC027	670
22339_VC028	268
22339_VC029	1852
22339_VC029A	203
22339_VC030	163
22339_VC030_G10	22
22339_VC031	134
22339_VC031A	59
22339_VC031B	141
22339_VC032	848
22339_VC033	218
22339_VC033A	107

Route	Total
22339_VC034	198
22339_VC034A	38
22339_VC034B	88
22339_VC035	95
22339_VC036	183
22339_VC037	160
22339_VC038	201
22339_VC038A	77
22339_VC039	690
22339_VC040	432
22339_VC041	393
22339_VC041A	549
22339_VC042	931
22339_VC043	719
22339_VC043A	114
22339_VC044	1133
22339_VC045	389
22339_VC045A	40
22339_VC045B	20
22339_VC045C	47
22339_VC045D	61
22339_VC045G	31
22339_VC046	367
22339_VC047	215
22339_VC048	225
22339_VC048A	33
22339_VC048B	50
22339_VC048C	42
22339_VC049	326
22339_VC049_G10	50
22339_VC049A	13
22339_VC050	1185
22339_VC051	1773
22339_VC052	385
22339_VC052A	81
22339_VC052B	86
22339_VC053	1550
22339_VC053G	17
22339_VC054	109
22339_VC054A	10
22339_VC055	1674
22339_VC056	2019
22339_VC057	476
22339_VC058	176
22339_VC058A	149
22339_VC059	213
22339_VC060	201
22339_VC061	153
22339_VC062	63
22339_VC063	153
22339_VC064	339
22339_VC065	312



Route	Total
22339_VC066	1513
22339_VC067	873
22339_VC068	666
22339_VC069	210
22339_VC070	286
22339_VC071	116
22339_VC072	702
22339_VC072A	36
22339_VC072B	128
22339_VC073	356
22339_VC073A	92
22339_VC073B	22
22339_VC073B_G10	40
22339_VC074	167
22339_VC074_G10	45
22339_VC074A	59
22339_VC075	154
22339_VC076	250
22339_VC077	340
22339_VC077A	48
22339_VC078	67
22339_VC079	261
22339_VC079_G10	41
22339_VC080	758
22339_VC081	313
22339_VC081_G10	28
22339_VC081A	16
22339_VC082	101
22339_VC083	85
22339_VC084	91
22339_VC085	135
22339_VC086	573
22339_VC087	123
22339_VC088	152
22339_VC088A	37
22339_VC088A_G10	45
22339_VC088B	56
22339_VC088B_G10	53
22339_VC088C	40
22339_VC088C_G10	74
22339_VC089	476
22339_VC090	133
22339_VC091	181
22339_VC092	145
22339_VC100	476
22339_VC100A	63
22339_VC101	313
22339_VC101_G10	75
22339_VC102	44
22339_VC102A	76
22339_VC103	75
22339_VC104	317

Route	Total
22339_VC200	92
22339_VC201	152
22339_VC201A	85
22339_VC201B	59
22339_VC201C	28
22339_VC201D	26
22339_VC202	423
22339_VC202_G10	23
22339_VC202A	55
22339_VC202B	39
22339_VC202B_G10	42
22339_VC203	59
22339_VC203A	24
22339_VC203A_G10	29
22339_VC203B	27
22339_VC204	100
22339_VC204_G10	41
22339_VC205	208
22339_VC205A	34
22339_VC206	142
22339_VC207	108
22339_VC207A	36
22339_VC208	253
22339_VC208A	114
22339_VC208B	70
22339_VC300	539
22339_VC300_G10	56
22339_VC300_G20	62
22339_VC300A	134
22339_VC301	127
22339_VC500	1334
22339_VC500_G10	75
22339_VC500_G20	63
22339_VC501	343
(vide)	
Total	55206

En respect des dispositions de la loi du 9 décembre 2004 (n°2004-1343) et du code de la voirie routière le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

**APPROUVE ce classement des voies communales ;
FIXE le nouveau linéaire de voirie communale à 55,206 km.**

AFFAIRE N° 03
FINANCES – TARIFS
Location salle Neuville

Rapporteur : Jean-Paul LE TIRAN

La commission « associations » s’est réunie le 16 septembre 2019 et propose de revoir les tarifs de location de la salle Neuville.

Les tarifs actuels de location de la salle Neuville sont les suivants :

Dénomination du locataire	Location salle	Electricité Forfait
Particuliers résidant sur la commune	80,00 €	20,00 €

La salle pouvait également être louée pour l’organisation de vins d’honneur, conférences à la demi-journée, les tarifs étaient fixés comme suit :

11

Dénomination du locataire	Location salle avec ou sans mobilier	Chauffage
Particuliers résidant sur la commune	50,00 €	20,00 €

Les membres de la commission proposent que la location de cette salle soit :

1. Exclusivement réservée aux habitants ou associations de la commune
2. Exclusivement effectuée en journée (jusqu’à 19h) avec possibilité de demi-journée
3. Fixée à un tarif unique de 60 € (+ 20 € de forfait électrique du 1^{er} octobre au 31 mars)
4. Gratuite pour les réunions familiales liées à des obsèques pour les habitants de la commune
5. Gratuite pour les réunions (ou manifestations non bruyantes) des associations communales

Les demandes de location en soirée seraient réorientées vers la salle Frémur.

Monsieur NOËL trouve dommage de priver les particuliers d’une possibilité de location de la salle Neuville ; il rappelle que certains élus en ont notamment bénéficié.

Monsieur LEMARCHAND rappelle qu’il n’était, à priori jusque-là, pas possible de louer cette salle en soirée du fait du bruit potentiellement généré et des nuisances sonores dont pourrait être victime le camping de fait.

Monsieur COLSON regrette que cette salle ne soit pas mise à disposition des Tadennais, craignant une sous-utilisation de cette dernière.

Madame le Maire souligne qu’il est important de créer des règles uniformes et de les faire respecter.

Madame PASDELOU précise que des nuisances sonores sont quelquefois constatées au camping mais uniquement du fait de « l'open Guindé » ayant lieu au tennis.

Madame BUCHON propose d'essayer une période de test de location en soirée sur les périodes de fermetures du camping soit du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

DECIDE que la location de la salle Neuville sera :

- 1. Exclusivement réservée aux habitants ou associations de la commune**
- 2. Exclusivement effectuée en journée (jusqu'à 19h) avec possibilité de demi-journée du 1^{er} avril au 30 septembre**
- 3. Louée soit par demi-journée, journée complète ou soirée du 1^{er} octobre au 31 mars**

VOTE, à compter du 1^{er} octobre 2019, les tarifs suivants :

	<u>Du 1^{er} avril au 30 septembre</u>				<u>Du 1^{er} octobre au 31 mars</u>			
	Demi-journée	Journée	Soirée	Electricité Forfait	Demi-journée	Journée (jusqu'à 19h)	Soirée	Electricité Forfait
Particuliers résidant sur la commune	60,00 €	60,00 €			60,00 €	60,00 €	60,00 €	20,00 €
Réunions familiales post-obsèques (habitants de la commune)	Gratuit	Gratuit			Gratuit	Gratuit		
Associations communales	Gratuit	Gratuit			Gratuit	Gratuit	Gratuit	

QUESTIONS DIVERSES

1. Accueil des gens du voyage / M. LE TIRAN JP

Monsieur LE TIRAN souhaiterait avoir des informations sur les modalités de l'accueil des gens du voyage ayant eu lieu très récemment.

Madame le Maire rappelle qu'effectivement des gens du voyage se sont installés, de façon totalement impromptue, sur le terrain de football du bourg de Taden.

Madame le Maire souligne qu'elle est allée spontanément à leur rencontre, le jour même de leur arrivée, et qu'une convention de participation aux frais vitaux (eau, électricité) a été signée.

Elle rappelle que l'absence de convention aurait rendu impossible le versement d'une telle somme et que, de facto, ces frais auraient été à la charge du contribuable.

Au bout de 8 jours de résidence un départ était envisagé cependant l'aire officielle ayant été souillée l'accueil y était rendu impossible.

Monsieur LE TIRAN souhaiterait connaître le montant du défraiement versé.

Madame le Maire précise que ce montant s'élève à 250 €.

Monsieur LE TIRAN se révolte contre cette installation d'autant plus qu'elle s'est effectuée sur un terrain dédié aux enfants.

2. Taxe sur les friches commerciales / M HENRY G

Monsieur HENRY rappelle que, lors de la dernière réunion de la commission des finances, a été évoquée la taxation sur les friches commerciales et qu'un état doit être adressé de ce fait aux services fiscaux avant le 1^{er} octobre pour une taxation envisageable au 1^{er} janvier 2020.

Madame le Maire précise que cette liste a été dûment communiquée aux services fiscaux.

3. PLUIh : terrain « réserve » destiné à l'accueil temporaire des gens du voyage / M ROBERT A

Monsieur ROBERT souhaiterait avoir des informations complémentaires sur le terrain d'accueil temporaire des gens du voyage envisagé dans le secteur de La Grand Ville lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUIh).

Madame le Maire rappelle que Taden, de par sa situation géographique (périmètre de 5km autour de l'hôpital), a vocation à accueillir les gens du voyage mais que le terrain initialement envisagé n'a finalement pas été retenu par Dinan Agglomération.

Il est à noter que ce terrain a d'ailleurs été supprimé du zonage correspondant du PLUIh soumis à enquête publique tout dernièrement.

Madame le Maire indique de ce fait que les garanties sont solides et qu'aucune implantation n'est désormais envisageable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.